

Rwanda : condamnation à mort d'un opposant

Le Monde, 9 janvier 1991

Un membre du Front patriotique rwandais (RPF) a été condamné à mort, lundi 7 janvier, par la cour de sécurité de l'Etat. Le ministère public avait requis la peine capitale pour douze des treize militants ou sympathisants du RPF qui comparaissaient devant le tribunal de Kigali. Accusés d'avoir participé à l'invasion du pays le 1^{er} octobre à partir de l'Ouganda voisin, ils avaient tous plaidé non coupables. Seul M. Chrysostome Karuranga a été condamné à mort. Trois autres accusés ont été condamnés à vingt ans de prison et six autres à quinze ans. Il n'y a eu qu'un acquittement. (AFP.)